

**APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 002/
AONO/COM.BPDI/CIPM/SIGAMP/202
5 DU 08/01/2025 POUR
L'ACQUISITION D'UNE PELLE
CHARGEUSE DANS LA COMMUNE DE
BIPINDI, DEPARTEMENT DE
L'OCEAN, REGION DU SUD. « En
procédure d'urgence »**

1.0bjet

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, le Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'Acquisition d'une Pelle Chargeuse dans la Commune de Bipindi, Département de l'Océan, Région du Sud.

2.Consistance des prestations

Le présent marché consiste à l'acquisition une Pelle Chargeuse à la Mairie de Bipindi dont la désignation est « Wheel Loader With Bucket » avec les caractéristiques suivante :

- Bucket capacity (m³) : 3.0-4.2 ;
- Rated Payload (kg) : 5000 ;
- Rated Power (kw/rpm) : 162/22000 ;
- Operating Weight (kg) : 17900 ;
- Traction Force (kN) : 160 ;
- Breakout Force (kN) : 135 ;
- Dump Clearance at Max.Lift (mm): 4520.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de Cent millions

(100.000.000) Francs CFA

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à tout candidat qui s'estimera capable de répondre dans les délais fixés, après publication de l'appel d'offres pourra valablement soumissionner.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINDDEVEL de l'exercice 2025

6. Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à la Mairie de BIPINDI (service (SIGAMP), BP 20 Bipindi, téléphone : 657313410 ; 654726798 fax, e-mail) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) .

7. Acquisition du Dossier

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue à la Commune de Bipindi dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de Cent cinquante Mille (150.000) FCFA, payable auprès de la Recette Municipale la commune de Bipindi. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

8. Remises des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune de Bipindi **au plus tard le 07/02/2025 .à 12 Heures** et devra porter la mention :

**"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/
AONO/COM.BPDI/CIPM/SIGAMP/2025 DU08/01/2025 POUR L'ACQUISITION
D'UNE PELLE CHARGEUSE DANS LA COMMUNE DE BIPINDI, DEPARTEMENT
DE L'OCEAN, REGION DU SUD. « En procédure d'urgence »
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

9.Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution du Marché, objet du présent Appel d'Offres est de deux (02) mois calendaire. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

10.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à (2.000.000) Deux Millions Francs CFA; et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de consignation émis par le CDEC ou tout autres pièces justificatives attestant le dépôt à la CDEC

11.Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes

différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;

les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;

les plis non-conformes au mode de soumission ;

les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et **aura lieu le 07/02/2025 à BIPINDI, 13 heures** par la Commission de Passation Interne des Marchés de la Commune de Bipindi à la salle des Actes de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater

de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

13.Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;

du non production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

des fausses déclarations, manoeuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

du non-respect de 70% critères essentiels

de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;

de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;

de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée.

Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

la présentation de l'offre ;

les références du soumissionnaire ;
la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires,
la qualification et l'expérience ;
les moyens logistiques ;

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables à la Mairie de BIPINDI (au SIGAMP), BP 20 Bipindi, téléphone : 657313410 ; 654726798 fax, e-mail) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

BIPINDI Le 08-01-2025

Le MAIRE

BILONG ELIAS